

réalisation, de concert avec Radio-Canada, d'un projet de distribution provisoire par satellite d'émissions diffusées par TVA et CTV. Cela nous permettra d'utiliser à pleine capacité le système satellisé mis sur pied pour la télédiffusion des débats parlementaires. Ce service occuperait la totalité des fins de semaine, il comprendrait une programmation aux heures de grande écoute du mercredi et du vendredi soir et diverses émissions pendant les autres soirées. Je pense qu'avec la collaboration de tous, et l'accord du CRTC, cette formule pourrait prendre effet dès cet automne...

Je sais fort bien que ce seul moyen ne nous permettra pas de résoudre le problème actuel dans sa totalité, mais au moins nous aurons clairement indiqué aux Canadiens du monde rural et de nos avant-postes que le gouvernement fédéral et le CRTC sont sérieux quand ils parlent de répondre à leurs besoins dans ce domaine.

Troisième événement: ...introduction de la télévision à péage au Canada.

...Les préalables à l'introduction de la télévision à péage sont à mon avis les suivants: faire en sorte qu'elle contribue positivement, et de façon non négligeable, à la télédiffusion au Canada, qu'elle comporte l'utilisation de ressources canadiennes, qu'elle stimule notre industrie de la production...

Bien réussie, l'introduction de la télévision à péage au Canada doit nous permettre de mieux répondre au défi de la programmation et de sa teneur. Un système de télévision à péage bien conçu fournira un débouché nouveau et payant pour notre production. Il aboutira à un financement direct par les consommateurs canadiens, qui viendra compléter les ressources conventionnelles dans ce domaine: publicité et fonds publics.

Le CRTC a fait connaître publiquement son souci d'accorder aux problèmes urgents associés à la télévision à péage l'attention qu'ils méritent.

### Stations non autorisées

Point quatre: le gouvernement a décidé de prendre les mesures voulues pour stopper la prolifération des stations réceptrices au sol non autorisées qui menacent l'intégrité du système canadien de radiotélédiffusion. Je suis en particulier préoccupé par le captage anarchique des signaux télévisuels des satellites américains par des exploitants canadiens de stations au sol qui les redistribuent au public. En

ma qualité de ministre des Communications, il m'incombe d'appliquer la Loi sur la radio, laquelle couvre l'attribution de licences aux stations au sol. Je continuerai à être aussi souple et aussi compréhensif que possible tout en défendant l'intérêt public. Ainsi que je l'ai déjà déclaré, je n'en veux pas aux particuliers qui captent ces signaux exclusivement pour leur usage personnel. Je comprends également les collectivités isolées qui sont privées de services télé de base et où cette réception et cette distribution non réglementaires ne font tort à personne.

Le souci le plus pressant et la menace la plus grave qui pèse sur notre système de radiotélédiffusion nous viennent du captage et de la redistribution dans les agglomérations du Sud du pays de signaux télévisuels en provenance de satellites étrangers.

Un certain nombre de voix se sont élevées clamant que le refus du gouvernement fédéral de permettre la réception directe des canaux des satellites américains constituait une véritable censure ou à tout le moins une atteinte à la liberté de choix. Parlant de cette liberté, j'aimerais que l'on n'oublie pas que la plupart des Canadiens des régions urbanisées ont déjà accès à plus d'émissions "étatsuniennes" que bon nombre d'Américains eux-mêmes, du fait qu'ils peuvent recevoir les réseaux américains ET les émissions "étatsuniennes" diffusées par les stations canadiennes.

...Compte tenu de la libre circulation de l'information entre le Canada et les États-Unis, il est indispensable que nous fassions respecter un certain équilibre. Si nous admettions sans limite l'importation dans les grands centres canadiens des quelque 25 canaux américains satellisés, nous minerions sérieusement les bases financières de notre système, favoriserions la faillite de nos stations et de nos réseaux et détruirions le système canadien de radiotélédiffusion.

Nous ne le permettrons pas. J'ai donné des instructions pour que soient appliquées des mesures de fermeture aux exploitants de stations au sol urbaines qui ont commencé depuis peu à distribuer les signaux de télévision des satellites américains dans les grands immeubles et les hôtels. Ces mesures iront jusqu'à la saisie du matériel non autorisé [ainsi qu'à] des inculpations par le ministère de la Justice.

A mon humble avis, lorsque les Canadiens tournent le bouton de leur poste, ils

veulent pouvoir choisir parmi une gamme de canaux canadiens, suffisamment étendue et d'une qualité reflétant les valeurs et les traditions de notre pays; ils veulent également avoir accès à un choix judicieux des meilleures émissions étrangères. Une heureuse combinaison de la technologie des satellites et de notre système de radiotélédiffusion devrait permettre l'instauration d'un climat favorable à la production canadienne, ce qui nous permettra très vite de disposer d'une programmation canadienne accrue et de qualité croissante.

En cinquième lieu, j'examine en ce moment de nouvelles mesures intéressantes des stations au sol qui permettraient de simplifier les procédures d'attribution des licences aux stations réceptrices de signaux télévisuels et d'en élargir la gamme des bénéficiaires.

Je suis sûr que ces modifications allégeront et hâteront le processus à cet égard. Je serai bientôt en mesure de faire connaître les détails de ces nouvelles modalités.

Sixièmement, j'ai l'intention de faire participer le public à une enquête sur la révision des règles d'attribution des licences aux stations au sol. Cette enquête examinera en particulier la possibilité d'éliminer pour certains types de stations au sol réceptrices branchées sur les satellites canadiens les exigences attachées à cette attribution. Elle portera également sur les moyens de faire bénéficier d'autres demandeurs du privilège de l'attribution d'une licence...

Les initiatives que je viens d'évoquer devraient permettre un usage étendu de la satellisation au Canada, compte tenu de la capacité supplémentaire importante que vont nous apporter les systèmes *Anik-C* et *Anik-D*.

### Loi sur les télécommunications

Dernière initiative, enfin. Dès que le permettra le programme des travaux parlementaires, je déposerai un texte de loi sur les télécommunications formulant les objectifs généraux de notre système et définissant avec plus de précision les relations entre ses composantes. Ce texte nous munira d'un cadre permettant le développement harmonieux de l'ensemble de notre système de télécommunication face aux technologies nouvelles. Il tiendra compte, bien entendu, de toutes les interrogations que pose la révolution de la technologie des télécommunications. Nous serons alors à même, j'en suis